

SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE
MAGELIS

Comité Syndical du 13 décembre 2024

Délibération n°59/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 décembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 29 novembre 2024.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michel BUISSON, Fabrice POINT, Michel CARTERET, François BONNEAU, François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Gérard LEFEVRE, Mesdames Martine PINVILLE, Virginie LEBRAUD, Stéphanie GARCIA, Zalissa ZOUNGRANA.

Membre absent ou excusé : monsieur Jean-François DAURE, Mesdames Nicole BONNEFOY, Fabienne GODICHAUD, Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER.

Membre consultatif présent : monsieur Andreas KOCH.

Membre consultatif absent : monsieur Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : monsieur Gérard DESAPHY.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	15
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	5
Votants	15

Objet : CNAM ENJMIN – Convention 2024

L'Ecole Nationale du Jeu et des Médias Interactifs Numériques [Cnam Enjmin] est une entité du CNAM créée en 2005. L'école propose actuellement trois formations à Angoulême :

- le Master jeu et médias interactifs numériques [en deux ans], co-accrédité par l'université de Poitiers et avec une possibilité de double diplomation avec l'Université de Cologne [Cologne Game lab]
- le Diplôme d'Ingénieur informatique et multimédia par apprentissage [en trois ans]
- la Licence d'Informatique parcours jeu vidéo par apprentissage [en trois ans]

L'école propose d'autre part un Mastère Spécialisé Interactive Digital Expériences [IDE] délivré en partenariat avec l'école les Gobelins, à Paris et le diplôme d'ingénieur informatique et multimédia à Toulon [identique à celui d'Angoulême] en partenariat avec l'Université de Toulon.

L'Enjmin a mis en place en 2020 un partenariat avec l'école Polytechnique qui permet aux étudiants polytechniciens d'effectuer leur 4^{ème} année de spécialisation au sein de l'Enjmin et d'être diplômés des deux écoles à l'issue de leur formation.

Depuis sa création, le Cnam Enjmin fait partie des écoles de jeu vidéo préférées des professionnels. Le Master proposé par l'école est unique en France et reconnu dans le monde entier. Il est caractérisé par la pluridisciplinarité de son recrutement et de ses parcours, par son internationalisation (la deuxième année est dispensée en Anglais) et par l'ouverture vers l'incubation d'entreprises et la recherche.

Lauréat de l'appel à projets La Grande Fabrique de l'Image du CNC, lancé dans le cadre du grand plan d'investissement d'avenir France 2030, le Cnam Enjmin s'est vu allouer une enveloppe de 2 846 000 € pour une durée de trois ans pour mettre en œuvre son projet de développement :

- création de deux formations publiques post-bac en apprentissage avec une pédagogie innovante (cours dispensés de manière asynchrone) : licence game design et licence art numérique pour le jeu vidéo ;
- création d'une cinquantaine de modules de formation accessibles à distance pour se former tout au long de la vie ;
- doublement des effectifs du Master en se tournant vers l'international.

Le budget prévisionnel de l'école pour l'année 2024 est évalué à 3 082 423 €.

Le Cnam-Enjmin a sollicité le Pôle Image Magelis à hauteur de 640 000 €, soit une subvention représentant 20,7% du budget prévisionnel.

Le projet de convention relatif au financement du Cnam Enjmin qui vous est présenté en annexe a pour but de préciser les obligations des deux partenaires (Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis et Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers) et notamment de détailler les modalités de versement de l'aide financière accordée par le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis. Elle fixe également des engagements précis en termes de communication.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- acceptent le principe et les termes de la convention établie au titre de l'année 2024 ;
- autorisent Monsieur le Président à la signer, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 16 déc. 2024
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 16 déc. 2024
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 16 décembre 2024

Signé: Le Président

Le Président,
Patrick MARDIKIAN

